

BPREA

1 Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

SPECIALITES :

- «Production laitière et production d'animaux de boucherie»
- «Polyculture / Elevage adapté à l'Agriculture Bio-dynamique»
- «Grandes Cultures»
- «Viticulture / Œnologie»
- «Elevage d'équidés»
- «Apiculture»
- «Maraîchage biologique»

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances techniques, économiques et juridiques nécessaires au métier d'agriculteur.
Acquérir la capacité professionnelle agricole permettant de bénéficier des aides à l'installation (DJA, prêts bonifiés...).

PROGRAMME :

BPREA (parcours maximum)	Diplôme délivré en 12 Unités Capitalisables (UC)
Domaine technique <i>UCT et UCARE</i>	UCT 1 : Conduire un atelier de production UCT 2 : Conduire un deuxième atelier (Production, transformation, services) 2 Unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi ²
Domaine général <i>UCG</i> (UC Générales)	UCG 1 Connaissances et techniques liées au traitement de l'information UCG 2 Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture
Domaine professionnel <i>UCP</i> (UC Professionnelles)	UCP 1 : Diagnostic global de l'exploitation UCP 2 : Etre acteur de son territoire UCP 3 : Gestion du travail dans l'exploitation UCP 4 : Suivi administratif et gestion de l'exploitation UCP 5 : Commercialisation UCP 6 : Elaborer son projet professionnel

¹ Les UC Techniques 1 proposées au Cfppa d'Obernai sont les suivantes : Production Laitière (Bovins, ovins et caprins), production d'animaux de boucherie (Bovins, ovins et caprins), élevage d'équidés, production de grandes cultures, viticulture.

² Les Ucare sont définies selon le projet professionnel du candidat.

PUBLIC :

Demandeurs d'emploi, salariés agricoles et non agricoles, conjoints d'exploitation, aides familiaux...

CONDITIONS D'ENTREE :

- Justifier d'une activité professionnelle d'au moins un an.
- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir un projet d'activité dans le domaine agricole.

DUREES :

- BPREA «Production laitière et production d'animaux de boucherie», «Polyculture-élevage adapté à l'Agriculture Bio-dynamique», «Grandes cultures», «Viticulture / Œnologie», «Élevage d'équidés», «Apiculture», «Maraîchage biologique» : Max. 1200 h en centre + 315 h en entreprise (durées variant selon le parcours du stagiaire défini avec le CFPPA).
- BPREA «Polyculture / Elevage adapté à l'Agriculture Bio-dynamique » : en alternance sur 2 ans de novembre à octobre.
- Autres BPREA : de septembre à juin (10 mois).

Le parcours de la formation tient compte des disponibilités et de la mise en œuvre du projet professionnel de chacun.

La formation est divisée en Unités Capitalisables (UC) qui doivent être validées dans un délai de 5 ans maximum.

DATES :

- BPREA «Grandes Cultures», «Polyculture / Elevage» et «Viticulture / Œnologie» : de septembre à juin (10 mois).
- BPREA « Polyculture / Elevage adapté à l'Agriculture Bio-dynamique » : en alternance sur 2 ans de novembre à octobre.
- Autres BPREA : de septembre à juin (10 mois).

FINANCEMENT :

Des possibilités de prise en charge financière sont à étudier avec le CFPPA.

LIEUX DE FORMATION : Obernai et Rouffach.

CONTACT : Samuel POISSON – Tel : 03.88.49.99.29
samuel.poisson@educagri.fr
Christiane HERTRICH – Tel : 03.88.49.99.29
christiane.hertrich@educagri.fr

Remarque : les candidats souhaitant bénéficier des aides à l'installation doivent être titulaires d'un BPREA s'ils sont nés après le 1^{er} janvier 1971.

